Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 56 (1994)

Heft: 6

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Remorques attelées aux véhicules 4 x 4

Une modification contrariante de l'Ordonnance sur la circulation routière

Le 18 mars, l'Office fédéral de justice et police nous faisait part de l'entrée en vigueur dès le 1^{er} avril 1994 de diverses modifications intervenues dans l'OCR. Pour nos lecteurs, le no 4/94 de Technique Agricole y consacrait l'éditorial et une double page en milieu de journal. A côté de quelques avantages qui profitent aussi à l'agriculture, celle-ci a été touchée sur un point particulièrement sensible.

Il s'agit de la nouvelle prescription qui ne tolère plus l'attelage de remorques aux véhicules 4 x 4 genre Jeep, Landrover et autres qui peuvent rouler à plus de 30 km/h.

Comme certains le sous-entendent, les organisations agricoles n'ont pas fait la sourde oreille: dans sa prise de position à la mise en consultation du 2 septembre 1993, l'ASETA désavouait la requête que le VSA déposait dans ce sens. A cette occasion, nous avons pu compter sur l'appui de l'Union Suisse des Paysans et de la Fédération routière suisse. Nous avons justifié notre démarche en évoquant entre autres que les véhicules 4 x 4 sont très répandus en montagne et souvent utilisés comme véhicules polyvalents et, qu'à côté de leur fonction spécifique dans la mécanisation de montagne, ils servent aussi au transport de personnes et tractent toutes sortes d'engins. Il faut souligner que dans ces régions, ces véhicules sont les seuls moyens de transport qui permettent d'atteindre les centres d'achats et les écoles. C'est la raison pour laquelle il n'est pas raisonnable d'abaisser globalement la vitesse de ces véhicules à 30 km/h afin qu'ils soient assimilés aux véhicules agricoles. Durant ces dernières années, les véhicules 4 x 4 ont bénéficié d'énormes progrès techniques et atteignent maintenant un niveau élevé prix/performances. Ces mesures ont poussé bien des exploitants de montagne et de plaine (arboriculture et viticulture incluses) à intégrer de tels véhicules à leur parc. Aussi, sur la base des nouvelles prescriptions, ces investissements considérables se sont vus subitement interrompus sans jouir de dispositions transitoires. Les arguments évoqués par le VSA contre l'utilisation des véhicules précités manquent de sérieux et sont inacceptables en ce qui nous concerne. Après la publication de ces nouvelles prescriptions, nous avons reçu bon nombre de questions et d'appels de protestation. Pour l'instant, la situation légale stipule que le chauffeur endosse la responsabilité de telles courses. Ainsi, nous déconseillons tout investissement dans de nouvelles remorques et recommandons la patience en espérant que nos démarches aboutiront.

Sitôt après avoir reçu les modifications des textes de l'ordonnance, l'ASETA a adressé une lettre au Département de justice et police, à l'attention du Conseiller fédéral A. Koller par laquelle elle demande et exige un entretien qui rétablirait l'ancien droit. Notre intervention sera soutenue par l'Union Suisse des Paysans et le Groupement suisse pour les régions de montagne. Nous ne manquerons pas de tenir au courant les lecteurs de Technique Agricole du déroulement de ces négociations.

Werner Bühler, directeur ASETA

Dans notre prochain numéro:

La fiabilité des transports agricoles

Parution: le 14 juillet 1994 Délai d'insertion: le 24 juin 1994



Pour tout renseignement: Tél. 022/342 93 50 Tél. 01/809 31 11

Pompes à eau pour habitations

Complètement automatisées pour grands ensembles, maisons de vacances, etc. Commande directe à la fabrique, conseil gratuit.

Pompes

jusqu'à 80 atm rel. Pompes submersibles etc.

Abreuvoirs

Divers modèles pour bétail, moutons, chevaux. Demandez nos prospectus avec liste de prix.

Appareils de soudage

électriques, bobinage de cuivre, testés SEV. Fabrication suisse, dès Fr. 420.–. Appareils sans paliers et réglables électroniquement.

Installations de soudage au gaz de protection

Machines à 3 phases, 380 V, 30 à 230 Amp., y compris brûleur et soupape, Fr. 1590.–.

Installations de soudage autogène

Chariot de soudage, bouteilles d'acier, soupapes, tuyaux, brûleurs. électrodes, fers de brasage. Exigez nos prospectus avec liste de prix.

Compresseur à air

Installations automatisées avec 10 atm rel, avec chaudière, dès Fr. 585.—. Accessoires et pièces détachées. Pistolets à peinture, gonfleurs de pneus, outils à air comprimé. Demandez liste de prix détaillée directement auprès du fabricant.

Conduites d'eau en matériel synthétique

de toutes tailles et puissances. Tuyaux synthétiques et câbles électriques, etc.

Tuyaux d'eau Tuyaux de drainage Robinetterie

Robinets, soupapes, angles, etc.

Moteurs électriques neufs et d'occasion. Garantie de 3 ans, commutateurs, prises ainsi que tout accessoire dans chaque catégorie de prix. Comparez la qualité et le

Câbles de moteurs

Qualité améliorée, mous et souples, toutes sortes de câbles pour salle humide TT etc.

Poulies

en bois, en fonte, pour courroies trapézoïdales et courroies plates.

Courroies d'entraînement

de chaque qualité telle que cuir, caoutchouc et nylon, avec serrure ou soudée sans fin. Courroies trapézoidales.

Ventilateurs d'étable Nouveau bobinage de moteurs électriques

Achat, vente troc, réparations.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071 85 91 12